

PROCÈS-VERBAL de l'**assemblée générale annuelle** des membres de la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles, tenue mardi 9 avril 2024 à 19 heures, au Centre communautaire Roussin à la salle Raymond-Mayer, à Montréal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Donald Bérubé, président
Jacques Baril, vice-président
Francine St-Onge, secrétaire

Alexis Brien Langevin, administrateur
Suzanne Desrochers, administratrice
Feldory Mardochée Gaspard, administratrice
Mathieu Girard-Boudreault, administrateur
Andrée-Ann Girouard, administratrice
Louise Masquer, administratrice

ABSENCE

PERSONNEL SUPPORT

Sylvain Tremblay, directeur général
Dominique Bujold, adjointe à la direction générale
Arielle Hébert, conseillère communication et vie associative

Nombre de personnes présentes : 65

09.04.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19 heures.

1.1 MOT DE BIENVENUE

Le président, M. Donald Bérubé, souhaite la bienvenue à tous les gens présents.

M. Bérubé présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et au soutien.

Il informe les membres qu'il présidera l'assemblée et que Mme Francine St-Onge agira comme secrétaire de l'assemblée. Mme St-Onge sera assistée dans ses fonctions par Mme Dominique Bujold, adjointe à la direction générale.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation du message du président du Mouvement par capsule vidéo

09.04.02 FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président invite Mme Francine St-Onge, secrétaire du conseil d'administration, à faire la lecture du projet de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2.2 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement de l'assemblée sont présentées par Mme Francine St-Onge, secrétaire.

2.3 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer Line Vincelette et Marie-Claude Morin comme personnes scrutatrices de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a préalablement été déposé sur le site Internet de la Caisse.

Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture et aucun résumé du procès-verbal n'est fait.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2023 soit approuvé tel que présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09.04.03 RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Donald Bérubé, président du conseil d'administration, livre son message.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Jacques Baril, président du comité Audit et déontologie, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

- Le conseil a constaté une situation de conflit d'intérêts. Il s'est assuré que les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Le président invite le directeur général, M. Sylvain Tremblay, à présenter à l'assemblée le rapport financier de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2023.

Les membres sont invités à poser leur question concernant le rapport financier.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le directeur général, M. Sylvain Tremblay, fait la présentation de l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu et présente également le rapport des engagements de la Caisse dans son milieu.

09.04.04 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président invite les membres à poser des questions.

Le président ainsi que le directeur général répondent aux questions posées.

09.04.05 PROPOSITION SOUMISE AU VOTE EN DIFFÉRÉ PENDANT UNE PÉRIODE DE 4 JOURS

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Le président demande à M. Sylvain Tremblay, directeur général, de présenter la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels (ristournes).

Ci-dessous, les projets présentés lors de l'assemblée :

Excédents avant ristournes aux membres		5 357 k\$
<u>Virements réglementaires et autres ajustements</u>		482 k\$
Affectation/utilisation des réserves plus-values	1 217 k\$	
Autres éléments du résultat	(946) k\$	
Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu FADM net d'impôt 2023	211 k\$	
Ajustement de la ristourne ANNÉE PRÉCÉDENTE	0 k\$	
Solde des excédents à répartir		5 836 k\$
<u>Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM</u>		(1 931) k\$
Ristourne	(1 607) k\$	
Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	426 k\$	
Affectation au FADM	(750) k\$	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0 k\$
Affectation à la réserve générale		(3 908) k\$
Solde des excédents à répartir		0

Le directeur général informe les membres que lors de la production des états financiers de la Caisse au 31 décembre 2023, la Caisse avait 2 projets majeurs de partenariat. Pour la réalisation de ces partenariats, une somme de 750 k\$ aurait été affectée au FADM.

Cependant, ces 2 projets de partenariat ne se réaliseront pas en 2024 donc, nous vous proposons aujourd'hui les montants suivants pour la ristourne et le FADM soit :

Proposition de versement pour l'année 2023	
Fonds d'aide au développement du milieu	260 371 \$
Ristournes aux membres	2 096 302 \$

Au lieu des montants de la proposition initiale :

Proposition de versement pour l'année 2023	
Fonds d'aide au développement du milieu	750 000 \$
Ristournes aux membres	1 611 370 \$

Voici donc le détail des ristournes pour un montant total de 2 096 000 \$

RISTOURNES VOLUMES	TAUX PAR 1 000\$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		273 000 \$
Épargne et placements	0,58 \$	288 000 \$
Fonds		103 000 \$
Prêts et marges de crédit		547 000 \$
RISTOURNES ASSURANCES	23 \$ / 1 000 \$ de prime	313 000 \$
RISTOURNES CARTES DE CRÉDIT	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats net	155 000 \$
RISTOURNES PRODUITS	Montant de 50 \$	395 000 \$
RISTOURNES SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions	22 000 \$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 096 000 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de proposer la recommandation du conseil d'administration pour le partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise à la votation en différé.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le vice-président du conseil d'administration agira comme président d'élection puisque le président du conseil d'administration M. Donald Bérubé est lui-même candidat, et Mme Francine St-Onge agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité Mise en candidature, M. Jacques Baril, présente le rapport des activités du comité.

Démarche du profil collectif

M. Jacques Baril présente la démarche du profil collectif enrichi.

L'appel de candidatures

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 15 janvier 2024 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- Affichage dynamique en caisse

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur Caisse, et le Code de déontologie de Desjardins.

5.2.3 Élection par acclamation

La Caisse a 3 postes à combler. Le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler, sont élus par acclamation :

- M. Donald Bérubé
- Mme Chantal Fournier
- Mme Andrée-Ann Girouard

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président du conseil d'administration reprend son rôle de président d'assemblée.

Il rappelle aux membres qu'ils auront à voter en différé sur le sujet suivant :

- La répartition des excédents annuels (ristournes) et les taux de ristourne

Seuls les membres de plein droit pourront voter soit par AccèsD en ligne ou par AccèsD mobile.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès ce soir, 9 avril 2024, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 samedi 13 avril 2024.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse.

09.04.06 FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Tirages des 10 prix de présence de 50 \$.

M. Bérubé remercie le directeur général, Monsieur Sylvain Tremblay, et son personnel pour le support professionnel qu'ils accordent à leurs administrateurs et il remercie les membres présents à cette assemblée.

09.04.07 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats du vote sont les suivants :

860 membres ont voté pour la répartition des excédents annuels (ristournes) et les taux de ristournes et voici le résultat :

- Pour à 96,28% et contre à 3,72%

Le résultat des votes étant positif, l'assemblée est donc levée le 16 avril 2024 à 14h54.

Donald Bérubé
Président
Conseil d'administration

Francine St-Onge
Secrétaire
Conseil d'administration